RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Décision n°0385 du 8 septembre 2025 portant délégation de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à l'effet de la représenter devant les juridictions

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Mme Claudia Scherer-Effosse ;

Vu la décision n°0128 du 17 avril 2025 relative à l'organisation des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu les contrats de chacun de personnels concernés par la présente décision ;

Décide :

Article 1er – Délégation permanente est donnée, à compter du 8 septembre 2025 à Mme Claire Périou-Montout, cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de représenter la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger devant les juridictions.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Périou-Montout, délégation est donnée à M. Matthieu ALLIGIER, adjoint à la cheffe du service des affaires juridiques, à M. Théophile MONIOT et à Mme Julie RAYNAL, consultants juridiques, à l'effet de représenter la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger devant les juridictions.

Article 3 – La présente décision abroge la décision n°0128 du 17 avril 2025 portant délégation de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à l'effet de le représenter devant les juridictions.

Article 4 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 8 septembre 2025

Claudia SCHERER-EFFOSSE